

Règlement du Tournoi de MARVEJOLS

Jeunes (SIMPLES H/D)

et Vétérans (DOUBLES H/D)

du Dimanche 19 Avril 2020

Article 1 : Règles régissant la compétition

La compétition est régie par les règles de la FFBaD et par le présent règlement intérieur qui est affiché à la salle de compétition. La participation au tournoi entraîne l'acceptation des règles sus-mentionnées.

Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre.

Les compétiteurs doivent être de bonne foi et animés par un esprit sportif.

Le tournoi est référencé sous le numéro **????????**, numéro d'homologation (en cours).

Article 2 : Juge Arbitre

Le tournoi est placé sous l'autorité de Monsieur SALES Hubert en sa qualité de Juge Arbitre. Il a compétence pour résoudre tous litiges qui pourraient survenir durant la compétition sportive, et le pouvoir de prendre toutes décisions pour assurer et préserver l'intérêt du tournoi. Ses décisions sont définitives et sans appel. Suivant le nombre de joueurs inscrits, un second juge peut officier.

Article 3 : Joueurs et Séries

Le tournoi est ouvert aux licenciés de la FFBaD de la **catégorie Poussin à Junior, ainsi qu'à la catégorie Vétéran**, étant précisé que le tournoi se dispute dans les séries de classements R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.

Tout participant doit être en possession de sa licence compétition saison 2019-2020. Sa licence doit être validée au plus tard le 03 Avril 2020. Un joueur inscrit mais n'ayant pas sa licence à cette date ne pourra pas être retenu pour le tournoi.

Les joueurs mineurs à la date du tournoi doivent être accompagnés par un responsable adulte qui doit se présenter à la table de marque au début de la compétition.

Article 4 : Tableaux

Pour les **JEUNES**, les tableaux proposés sont le **Simple Homme (SH)**, le **Simple Dame (SD)**.

Pour les **VETERANS**, les tableaux proposés sont le **Double Homme (DH)** et le **Double Dame (DD)**.

Les tableaux se disputent le **Dimanche 19 Avril 2020**,

Les rencontres se dérouleront par poules (deux sortants minimum) puis en élimination directe.

Article 5 : Coût du tournoi et Modalité de paiement

Le montant des droits d'engagement est de 12,00 euros. Le paiement peut s'effectuer par chèque libellé à l'ordre du BCBG (Badminton Club de la Bête du Gévaudan).

Article 6 : Modalités et Clôture des inscriptions et Classement retenu

La clôture des inscriptions est fixée au Vendredi 10 Avril 2020 à minuit.

Les inscriptions peuvent se faire par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Nicolas Leblois Le Gibertes-48100 Le Buisson, ou par courriel (de préférence) à l'adresse mail indiquée : bcbg.for.ever@gmail.com

. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

En cas de dépassement du nombre maximum d'inscrits (100 personnes), les inscriptions sont retenues en fonction de leur date et règlement complet (inscription + droit d'engagement).

Le tirage au sort est prévu le Samedi 11 Avril 2020.

La série d'affectation d'un joueur sera déterminée par son Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) **au Jeudi 09 Avril 2020**.

Article 7 : Constitution des tableaux

Le tournoi est organisé avec le logiciel BadPlus.

Les tableaux sont constitués le Samedi 11 Avril 2020.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants, de limiter au besoin les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux selon la méthode qui lui semblera la plus équitable.

Des têtes de séries peuvent être désignées par le comité d'organisation.

Dans le cadre de ses pouvoirs, le juge arbitre pourra, avant le début des matchs, modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits.

Article 8 : Défaillance d'un joueur

Tout joueur connaît les sanctions qu'il encourt en cas de forfait notifié au comité d'organisation après la date du tirage au sort fixée au Samedi 11 Avril 2020 (cf. Règlement Général des Compétitions).

Le joueur déclarant forfait doit prévenir le comité d'organisation et adresser les pièces justificatives à la Ligue Occitanie, dans un délai de cinq jours à compter du 19 Avril 2020. Les forfaits, notifiés au comité d'organisation après la date de constitution des tableaux, seront remboursés dans les conditions de l'article 3.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non participation. Toute modification d'inscription par un joueur doit être notifiée par courriel et confirmée par téléphone aux organisateurs, étant précisé qu'il appartient au Juge Arbitre de valider ou non cette demande.

Article 9 : *Convocations*

Les convocations sont envoyées à l'adresse mail du responsable (via Bad-Plus). Les joueurs sont convoqués et doivent se présenter à la table de marque une heure avant leur match, les rencontres pouvant être appelées une heure avant l'horaire prévu.

Article 10 : *Horaires des rencontres*

La rencontre du Dimanche ne débutera pas avant 8h00. Les horaires des matchs affichés dans la salle ne sont donnés qu'à titre purement indicatif.

Article 11 : *Déroulement des matchs, Accès au terrain et Temps de repos*

Les joueurs disposent de trois minutes de préparation entre l'appel et le début du match (test des volants et échauffements compris). Un joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'annonce du match peut être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Les matchs hors phases finales sont auto-arbitrés, cependant, un joueur peut faire appel à tout moment au Juge Arbitre pour que celui-ci désigne, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des arbitres désignés par le comité d'organisation, et ce en accord avec le juge arbitre.

Le joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé, en dehors du temps de pause, à quitter le terrain entre les sets.

Seul ont accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur matchs, les membres du Comité d'Organisation, le Juge Arbitre, les Arbitres (ou faisant office), deux coachs par paire (aux arrêts prévus et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes au minimum (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps peut être réduit avec l'accord des intéressés.

Article 12 : *Volants et Tenue*

Les volants plumes sont à la charge des joueurs. Les volants retenus en cas de litige sont les volants plumes Babolat 4, proposés en vente sur place.

Si le volant touche un obstacle (plafonds, paniers de basket, câbles ou toute structure attenante) :

- à l'engagement, il est remis une fois,
- pendant un échange, il est considéré comme faute.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur les terrains.

Article 13 : *Récompenses*

Les récompenses sont remises le Dimanche soir.

Article 14 : *Réclamations diverses formulées au Juge Arbitre et/ou à la table de marque*

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Un joueur qui désire s'absenter de la compétition doit le signaler au Juge Arbitre qui doit donner son accord, ainsi qu'à la table de marque. Il doit revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Article 15 : *Clause Exonératoire de responsabilité du comité d'organisation*

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou tout autre incident qui surviendrait durant la compétition.

Article 16 : *Prohibitions*

L'utilisation de substances illicites et de tous moyens destinés au dopage est prohibée ; la liste des produits dopants étant publiée par le Ministère des Sports. L'utilisation des cigarettes, même électronique, est interdite dans le gymnase.

Article 17 : *Photographies*

Des photos peuvent être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club ou dans des revues à vocation de mise en avant du club. Celles ci peuvent être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

EXCELLENT TOURNOI A TOUS

Le Comité d'Organisation

B.C.B.G

Badminton Club de la Bête du Gévaudan de MARVEJOLS